



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances, des ressources
humaines et des affaires extérieures

Office du personnel de l'Etat

Service de l'évaluation, du système de
rémunération et de l'expertise métiers

DÉFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
08.12.2009	25.06.2015	01.09.2009

1. Dénomination de la fonction	Code fonction
Agent de sécurité publique 3- agente de sécurité publique 3	3.03.036

2. But de la fonction = 7 lignes

L'agent.e de sécurité publique peut être chargé-e de missions d'appui dans les domaines suivants : surveillance du trafic, gestion des centrales d'appels, surveillance et transport des détenus, appuis administratifs aux postes et aux brigades et appuis AMBA CENTRO.

3. Description de la fonction

La fonction, dotée de pouvoir d'autorité avec port d'arme, implique notamment :

- la prise en charge, la surveillance et le transport de détenus;
- la réalisation de missions en lien avec la protection du monde diplomatique, dont la garde statique de lieux stratégiques;
- l'appui aux corps de police dans certaines missions ou lors de grandes manifestations;
- l'exécution d'autres tâches spécifiques à la fonction sur demande de la hiérarchie.

4. Exigences de la fonction

Certificat fédéral de capacité de trois ans et certificat d'assistant-e de sécurité publique, maîtrise des outils informatiques et de la langue française (orale et écrite) et notions d'anglais.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	F	D	G	C	F	Cl. max. 12
Points	22	11	36	11	32	Total 112